



L'Amap « Ah, Ma Papille ! » vous souhaite la **BIENVENUE !**

Ah, Ma Papille !
34bis, Route de Fontainebleau
91490 Milly-la-Forêt

Site internet : <https://ahmapapille.wordpress.com/>

Mail: ahmapapille@gmail.com

**Distribution des parts de récolte
les mardis de 19h à 20h
salle Estragon (43 rue Langlois, Milly)**

*Rejoindre une Amap, c'est redonner du sens à son
alimentation, avoir des produits locaux et de qualité...
mais pas que !*

L'Amap, plus qu'un panier

Adhérer à une **Amap** (Association pour le **M**aintien d'une **A**griculture **P**aysanne), c'est entrer dans une association qui a pour objectif de soutenir une agriculture de proximité, à taille humaine et qui concilie protection de la nature, emploi agricole, pérennité des fermes.

Basé sur une conception de partage, le système des Amap vise à une transformation sociale et écologique de l'agriculture et de notre rapport à l'alimentation en générant de nouvelles solidarités. Au sein d'une Amap, les amapiens et les paysans construisent ensemble un projet d'agriculture et d'alimentation : ils sont **coproducteurs**. C'est un engagement réciproque : le paysan a l'assurance d'être rémunéré toute l'année pour son travail et d'écouler sa production ; l'amapien a l'assurance d'avoir des livraisons à périodicité préétablie d'aliments de qualité et de saison, produits localement et dans des conditions de respect de l'environnement et de la santé.

Une **Amap** est le collectif, constitué en association non lucrative, formé de l'ensemble des amapiens et des paysans engagés dans un partenariat solidaire, local, contractualisé, sans intermédiaire commercial, avec un esprit de pérennité. C'est le seul système qui reverse 100% du montant du panier au paysan.

En conformité avec la Charte des Amap, elle est tenue de respecter les principes suivants :

- S'inscrire dans une démarche d'agriculture paysanne locale,
- Soutenir les pratiques agro-écologiques,
- Coproduire une alimentation de qualité et accessible,
- Participer à une démarche d'éducation populaire sur la base d'une implication de tous ses membres, en créant une relation de qualité entre les paysans et les amapiens, dans un cadre convivial.

Un **Amapien** est une personne physique, bénévole, signataire d'un contrat d'Amap avec un ou des paysan(s). Il s'engage pour une saison vis-à-vis du paysan. **Il partage avec lui la récolte quand elle abonde, mais aussi les difficultés lorsqu'il y en a.**

Il contribue activement à la vie de l'association en participant régulièrement aux distributions et aux événements proposés (journées à la ferme, forum des associations, etc...).

Ah, Ma Papille!

Ah, Ma Papille! est née en 2014, lorsque **Thomas Roche** s'est installé dans la plaine de Milly-la-Forêt pour exploiter 3 hectares de maraîchage bio et les proposer à la vente directe dans le système solidaire des Amap. Au fil du temps, Thomas a pu progressivement augmenter à 5 ha sa surface de production et proposer un nombre de paniers hebdomadaires plus importants, permettant aussi d'employer à mi-temps sa compagne, **Edwige Denax**.

Aux paniers de légumes proposés aux Amapiens, ont été peu à peu intégrées les productions d'**Alexandre Faucher** pour la viande d'agneau, de **Pierre-Nicolas Grisel** pour les poulets, de **Pascal Common** pour les produits laitiers de vache, de **Victor Bello** pour les œufs, de **Pierre Roze** et **Sébastien Hivert** pour la viande bovine, d'**Antoine Faucheux** pour les huiles et les lentilles, d'**Audrey Garcia** pour les fromages au lait cru de brebis et **Valérie, Keryann et Eric Sil** pour la viande de porc.

Pour bénéficier d'une part de récolte, chaque Amapien doit adhérer à l'association et passer un contrat avec le ou les paysan(s) de son choix.

Selon les productions proposées, les quantités peuvent varier en fonction des besoins de chaque amapien (part de récolte entière ou panier partagé, nombre d'œufs hebdomadaires, produits laitiers de vache, poids de lentilles, litres d'huiles, colis de viande, etc...).

Les contrats sont établis à l'année (sauf pour les œufs et la viande), à compter du 1^{er} janvier. Selon les productions, la périodicité de distribution est variable.

Les distributions se font le mardi, sauf pour les poulets (le vendredi après-midi) et le porc (le jeudi).

Chaque contrat précise chaque année les dates et le nombre de livraisons :

- Pour les légumes : hebdomadaire (sauf 6 semaines/an),
- Pour la viande d'agneau : une fois par an (selon maturité des animaux),
- Pour les poulets : une fois par mois, à la boutique du producteur,
- Pour les produits laitiers de vache : hebdomadaire (sauf juillet et août),
- Pour les œufs : hebdomadaire (contrat sur 16 mois),
- Pour la viande bovine : un ou deux contrats par an (au choix de l'amapien),
- Pour les huiles et les lentilles : une fois par trimestre (contrat à l'année),
- Pour les fromages de brebis : tous les 15 jours, de mars à septembre
- Pour la viande de porc : 4 fois par an (contrat sur 12 mois).

Pour faciliter les relations entre amapiens et paysans, il existe au sein de l'association des rôles de « **référénts** » pour chaque contrat passé avec les paysans. **C'est à ces référents que vous devez vous adresser pour toute information, question, suggestion concernant le contrat dont ils ont la charge (voir contacts en page 6). C'est également à eux que vous devez remettre chaque année les contrats et les règlements.**

Il est également possible d'adhérer à l'association sans bénéficier de parts de récoltes, et de participer activement à la vie de l'Amap. Le jour où ils souhaitent bénéficier des productions, les bénévoles sont alors prioritaires dans la liste d'attente pour l'attribution des paniers libérés.

Les paysans et paysannes d'Ah, ma papille

Œufs	Viande bovine	Laitages	Agneaux
			
Victor BELLO	Pierre ROZE & Sébastien HIVERT	Pascale & Pascal COMMON	Alexandre FAUCHER
victorbello@gmail.com	fermedurozay@hotmail.fr	lafermedemoigny@gmail.com	lesbrebisdespossibles@laposte.net
06 76 77 14 20	06 78 75 90 19	01 64 98 40 30	06 20 23 34 36

Lentilles / Huiles	Fromages de brebis	Poulets	Légumes
			
Antoine FAUCHEUX	Audrey GARCIA	Pierre-Nicolas GRISEL	Thomas ROCHE
fauchaux.antoine@wanadoo.fr	lesbrebisdespossibles@laposte.net	contact@loreedemilly.fr	toumsroche@hotmail.com
06 13 13 33 93	06 20 23 34 36	06 01 63 03 43	06 86 49 40 25

Viande de porc

Famille SIL
Ferme de Beaumont
valerie.sil@laposte.net
06 80 23 88 22

N'oubliez pas que le rôle d'un amapien ne se limite pas à récupérer son panier chaque semaine. Un coup de main de temps en temps sur les fermes est toujours grandement apprécié de nos producteurs. N'hésitez pas à les contacter pour proposer votre aide, ils trouveront toujours de quoi vous occuper dans la joie et la bonne humeur !

Le Collectif d'Ah, Ma Papille

Ah, Ma Papille est une association loi 1901, créée en 2014. Elle est constituée de **membres** (les Amapiens) qui désignent chaque année au cours d'une assemblée générale ses **représentants légaux** qui assument la responsabilité civile et pénale de l'association. Ils sont garants du respect des statuts de l'association, du règlement intérieur et de la conformité du fonctionnement de l'association avec la Charte des Amap.

Pour assurer le fonctionnement quotidien de l'association et assister les représentants légaux, il existe des « **référénts Amap** » en charge de diverses missions : référénts produits, référént animation, référént communication... Ce sont eux que vous devez contacter pour toute question relative à leur champ d'action.

Les représentants légaux de l'association et tous les référénts sont les **membres permanents** du **Collectif** qui gère et anime l'association. Toute personne adhérente à l'association peut également rejoindre le Collectif de manière régulière ou ponctuelle.

Les représentants légaux :

Pour 2022, l'assemblée générale du 11 février a élu : **Stéphanie Duong**, présidente, **Geneviève Porte-Kieffer**, secrétaire et **Martin Doussau de Bazignan**, trésorier.

Présidente	Secrétaire	Trésorier
		
Stéphanie Duong	Geneviève Porte-Kieffer	Martin Doussau de Bazignan
ahmapapille@gmail.com	ahmapapille@gmail.com	martin.bazignan@gmail.com
06 32 65 25 57	06 77 21 80 05	06 67 10 40 79

Les référents :

Légumes & Fromages de brebis	Produits laitiers bovins	Oeufs	Animation // Viande d'agneau
			
Pierre Porte-Kieffer	Fabienne Le Guennic	Caroline Richard-Guillon	Camille Héry
pierregenevieve.porte@gmail.com	Leguefa1@gmail.com	carorg18@gmail.com	kmill-hery@hotmail.fr
06 72 07 27 06	06 64 40 05 54	06 02 34 83 92	06 85 57 88 28

Lentilles / Huiles	Viande Bovine	Poulets	Viande de porc
			
Hélène BAUSSAY	Laure Fiorentino	Marie-Noëlle Prat	Stéphanie Duong
chlorure1@gmail.com	l.fiorentino@hotmail.fr	mn.prat@gmail.com	steph.duong@gmail.com
06 31 69 41 69	06 09 84 95 63	06 23 16 53 03	06 32 65 25 57

Communication

Matthieu Rozier
ahmapapille@gmail.com
06 62 45 30 98

Renseignements pratiques

Distributions : les distributions ont lieu le mardi en soirée de **19 heures à 20 heures**. Le lieu de distribution se trouve : **salle ESTRAGON**, 43 rue Langlois à Milly-la-Forêt.

Chaque amapien est tenu d'assurer **au moins 4 distributions** par an. Il y a lieu d'arriver une demi-heure avant l'heure prévue de la distribution pour aider à l'installation et d'assurer le rangement et le nettoyage des lieux à la fin de la distribution. ***La salle nous étant prêtée par la mairie de Milly et servant à d'autres associations, les locaux doivent être rendus dans un état de propreté impeccable.***

La gestion des clefs de la salle est assurée à tour de rôle par une ou deux personnes « **responsable clefs** » (ouverture/fermeture), bénévoles qui s'inscrivent chaque semaine sur le planning de distribution.

Les enfants sont les bienvenus et généralement très heureux de « jouer aux marchands »...

Merci de penser à vous inscrire sur le planning des permanences dans l'onglet « Mes Permanences » dans AMAPJ

Absences / imprévus : si sur **une ou plusieurs semaines**, vous ne pouvez pas récupérer votre panier (congé), c'est à vous de vous organiser pour en faire bénéficier d'autres personnes, parents, voisins, amis...

En cas **d'empêchement de dernière minute**, contacter le référent "*Légumes*" ou bien directement Thomas Roche pour assurer la récupération de votre panier.

Attention : tout panier non récupéré au cours des distributions hebdomadaires est perdu et sera réparti entre les personnes présentes.

Animations : les paysans organisent régulièrement des événements festifs : journées à la ferme (aide à la récolte, préparation de semis, désherbage...), des ateliers, des visites, ou des transhumances en forêt de Fontainebleau. Il s'agit toujours de moments conviviaux qui permettent des rencontres enrichissantes et le partage (repas sous forme '*auberge espagnole*'). Les enfants sont là aussi invités à découvrir, à partager, à jouer...

L'association organise également des festivités.

Communication : en dehors des mails, vous êtes informés par le **site internet** de l'association sur lequel vous trouverez les actualités de l'Amap, le résumé-diaporama des animations, des articles, des liens utiles... et notre **page Facebook**.

Rendez-vous sur le site : <https://ahmapapille.wordpress.com/>

et Facebook : <https://www.facebook.com/ahmapapille>

Nouveauté saison 2022 : depuis cette année, nous utilisons le logiciel **AmapJ** afin de faciliter la gestion des contrats pour les Amapien(ne)s, les référent(e)s et les producteur(trice)s. En tant qu'Amapien(ne), vous pouvez ainsi en quelques clics avoir accès à vos contrats, vos dates de permanence et vos règlements en cours. La vidéo suivante vous rappelle le fonctionnement du logiciel : <https://vimeo.com/611421108/a6241e723e>.

Les administratrices d'Amapj : *Caroline, Geneviève, Stéphanie* sont à votre disposition pour répondre à vos questions.

Nous sommes heureux de vous accueillir au sein de notre groupe !